

Paris, le 17 juin 2022

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org

Madame Marie GAUTIER-MELLERAY,
Déléguée Interministérielle à la Sécurité
Routière,
Délégation à la Sécurité Routière

Réf : DSR 06/2022

Objet : Révision de la directive 2006/126/CE

Référence : Votre lettre du 17 février 2022 relative à la révision de la directive 2006/126/CE du 20 décembre 2006

Madame la Déléguée,

Vous nous avez informés, par votre lettre citée en référence, de la volonté de la commission européenne de procéder, courant 2022, à la révision de la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire.

Vous avez souhaité partager, avec notre organisation syndicale, les éléments liés aux processus, les premières étapes du calendrier, ainsi que les principaux sujets que la commission souhaite aborder et traiter.

Dans votre lettre, vous soulignez l'importance que notre organisation syndicale soit tenue informée régulièrement de l'avancée des travaux pour, le cas échéant, nous permettre de vous donner notre avis quant aux éventuelles orientations prises.

Le SANEER vous demande de bien vouloir programmer rapidement, idéalement avant la pause estivale, une réunion bilatérale d'information, visant à nous informer de l'avancée des discussions et des positions prises par le(s) représentant(s) de la France siégeant à cette commission.

L'importance et les éventuels impacts, sur notre secteur d'activité, des sujets soulevés en commission interpellent les inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copie : David JULLIARD, chef de service
Wassim KAMEL, Sous-directeur ERPC
Christophe PIZZI, chef du BRPCOE
Isabelle THOMAS, cheffe du BRPPER
Bureau national